

# DEMANDE D'AUTORISATION

## D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e)<sup>(1)</sup> Jean Thomas POLETTI président de "Village People Rugby" demeurant  
7 place des Burlats 26800 PORTES-LES-VALENCE

ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3ème catégorie à (2) Stade G. Coulland - Portes-lès-V<sup>u</sup>

à l'occasion de (3) Rencontre sportive

du 16/10/22 à 12 heures 30

au 16/10/22 à 20 heures 00

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 05/10/22

Signature

# ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté : 409

Je soussignée G. GIRARD maire de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

M. POLETTI, Prs du club "Village People Rugby"

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3<sup>e</sup> catégorie

au stade Coulland

à l'occasion des rencontres sportive

du 16 Octobre à 12 heures 30

au 16 Octobre à 20 heures 00

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 05 octobre 2022

Le Maire,



(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif